Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260706-D202607007-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 6 juillet 2026

Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 06 juillet 2026 à 18h30.

Date de convocation : 26 juin 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / FAMEL Antinéa / FLEUROT Jennifer / GOURRET Denis / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LYNCH Charles-Edouard / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / TOURBOT Philippe / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

DEREAT Jean-Yves
HELARY Philippe

POUVOIRS :

DEREAT Jean-Yves : procuration à THOMAS Denise
HELARY Philippe : procuration à KARROUMI Jamila

Soit, membres en exercice : 22 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 22

SECRETAIRE DE SEANCE : PIN Coralie

DELIBERATION N°2026.06.007 : SUBVENTION FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE A. CAMUS

Rapporteuse : C. PIN

Le collège Albert Camus de Grâces a sollicité le versement d'une subvention pour le fonctionnement du Foyer Socio-Educatif pour l'année scolaire 2025-2026. Celui-ci entreprend en effet de multiples actions qui permettent d'élargir très sensiblement la palette d'activités culturelles linguistiques et sportives de l'établissement. Entre autres des sorties et visites pédagogiques, l'aide au financement de l'association sportive, les échanges et séjours linguistiques en Allemagne, en Italie, le séjour des élèves de 5éme en Auvergne, l'animation du club des élèves sur le temps méridien.

En outre le Foyer Socio-Educatif en participant financièrement à l'ensemble de ces ouvertures enrichissantes pour nos élèves permet d'amoindrir le coût pour les familles, et d'éviter toute sélection par l'argent.
Dix élèves de Pabu sont scolarisés dans l'établissement et il est proposé d'attribuer une subvention annuelle à hauteur de 10 euros par élève.

Le Conseil municipal, entendu son rapporteur, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260706-D202607007-DE

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au Foyer socio-éducatif du collège Albert Camus pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 100.00 €

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2026

Vote du conseil municipal :

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.